L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue du Charteres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 21 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

LOST—A small Jersey Cow (calf in milk). Brown with white stripe on forehead. A suitable reward will be given for her return to L. A. Jung, 441 Esplanade, near Broad.
Oct.21—3t.

PERDUE—Une petite vache jersey venant d'avoir un veau ; elle a le poil marron et une raie blanche au front. Une récompense convenable sera donnée à la personne la ramenant à L. A. Jung, 441 Esplanade, près Broad.
21oct—3t

DEMANDES.

ON demande—Une gentille jeune fille ou une femme ayant de l'éducation et partant entièrement la française, pour prendre soin de petits enfants. S'adresser coin des rues Dauphine et Conti.
21 oct—2t 23

On demande une cuisinière de première classe, ainsi qu'une blanchisseuse et repasseuse ; les deux devront coucher. S'adresser au No 356, rue Marais, geocoigne Columbus.
21oct—

A VENDRE.

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange"; pour cause de maladie. La Société culinaire des Garçons Restaurateurs et Hôtelliant Band s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau, 73 Bourbon et 85 Conti.
18 oct—18,20,22,28,25,27,29,30

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET.
Enseignure Magnolia et Josephine.
29sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Spencer [et femme].

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 21,845—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les 10 jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les legs distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
21 oct—21 26 30 Greffier.

Succession de Wm McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 220—Division D.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public a présenté une petition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William McVittie, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
18 oct—16,21,25 Greffier.

VENTES PAR LE CONSTABLE

John B. Fell ex L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans. No. 13,306.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local, rue Carondelet, près de la rue Camp, le SAMEDI, 29 octobre 1887, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir : Une vitrine, et à non entrepôt, 15 7 rue Carondelet, entre Canal et à non entrepôt, 15 7 rue Carondelet, entre Canal et Bienville, (1) un comptoir, une grande glace à cadre mobile et un lot de coupons drap.
Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. FENDELL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
18 oct—18 23 29

Placement avantageux.

E. D. Deam contre Barchet & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 9-27 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchere publique, sur les lieux au "Little Woods Resort," à 11 milles de la ville sur le N. O. & N. E. R. R. Co., MARDI, le 25 octobre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1 Les bâtisseur sur le dit local connu comme Club House et la plateforme pour la danse et cantines à bain et le contenu qui s'y trouvent comprenant un lot de chaises, tables, ferrures de cuisine, bouteilles et jarres vides, et damejeannes, etc.

2e Le bail non expiré du dit "Little Wood Resort" expirant le 15 mai 1888 avec un privilege de renouveler pour un ou deux ans de plus.

Saisies dans l'affaire numérotée ci-dessus d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
11 oct—14 15 19 23

Frank E. Connerly vs Saml. Picard

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans.—No 12,898.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Rodolphe J. Derbès, Juge de la Première Cour de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, rue Delord près de la rue St Charles, vis à vis du Cercle Citoyen, le SAMEDI 22e octobre, 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Trois camions à quatre roues, d'après un inventaire enlisse en mon Bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. FENDELL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
12 oct 12 16 22

Otto F Briede contre Wm Rainey.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 9,740.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le LUNDI 24 octobre 1887, à 11 heures A. M., encoignure Passage de la Bourse et Conti dans le Deuxième District de cette ville :

Un mulet brun, une charrette à quatre roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistre en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
13 oct—13 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,251—E. A. Bernard vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Ernest A. Bernard, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire en cette ville, le MARDI 1er jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'aviser sur et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et, attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens, dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
J. as. D. Rankin Député Greffier.
18 octobre—18 au 1er nov

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm Hillaman va ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillaman [illegible] par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. L. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 29ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour examiner un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, le 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 oct—au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, — C. Trémoulet vs ses Créanciers—No 22,243—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. C. Trémoulet soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Alphonse Philips, notaire en cette ville, le MERCREDI, 16me jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de statuer sur toutes autres affaires que pourraient en être soumises ; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Omer Villeré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nile-Orléans, 14 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
15 oct—3f au 16nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — No 22,252—Edward Lillienthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lillienthal soit et est acceptée au bénéfice des créanciers ; et une assemblée desdits créanciers soit convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et ce jour ou jour en sus, conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné ; et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 oct—2t au 16 nov

Succession de Wm McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 220—Division D.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public a présenté une petition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William McVittie, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
18 oct—16,21,25 Greffier.

VENTES PAR LE CONSTABLE

John B. Fell ex L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans. No. 13,306.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchere publique, au local, rue Carondelet, près de la rue Camp, le SAMEDI, 29 octobre 1887, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir : Une vitrine, et à non entrepôt, 15 7 rue Carondelet, entre Canal et Bienville, (1) un comptoir, une grande glace à cadre mobile et un lot de coupons drap.
Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. FENDELL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
18 oct—18 23 29

Placement avantageux.

E. D. Deam contre Barchet & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 9-27 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchere publique, sur les lieux au "Little Woods Resort," à 11 milles de la ville sur le N. O. & N. E. R. R. Co., MARDI, le 25 octobre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1 Les bâtisseur sur le dit local connu comme Club House et la plateforme pour la danse et cantines à bain et le contenu qui s'y trouvent comprenant un lot de chaises, tables, ferrures de cuisine, bouteilles et jarres vides, et damejeannes, etc.

2e Le bail non expiré du dit "Little Wood Resort" expirant le 15 mai 1888 avec un privilege de renouveler pour un ou deux ans de plus.

Saisies dans l'affaire numérotée ci-dessus d'après un inventaire enregistrée dans mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
11 oct—14 15 19 23

Frank E. Connerly vs Saml. Picard

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans.—No 12,898.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Rodolphe J. Derbès, Juge de la Première Cour de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, rue Delord près de la rue St Charles, vis à vis du Cercle Citoyen, le SAMEDI 22e octobre, 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Trois camions à quatre roues, d'après un inventaire enlisse en mon Bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. FENDELL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
12 oct 12 16 22

Otto F Briede contre Wm Rainey.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 9,740.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le LUNDI 24 octobre 1887, à 11 heures A. M., encoignure Passage de la Bourse et Conti dans le Deuxième District de cette ville :

Un mulet brun, une charrette à quatre roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistre en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
13 oct—13 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,251—E. A. Bernard vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Ernest A. Bernard, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire en cette ville, le MARDI 1er jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'aviser sur et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et, attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens, dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Geo. C. Préot, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
Jas. D. Rankin Député Greffier.
18 octobre—18 au 1er nov

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm Hillaman va ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillaman [illegible] par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. L. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 29ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour examiner un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, le 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 oct—au 19 nov

AFFRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT: $150,000

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Extraordinaires Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 "	200..	20,000
100 "	100..	10,000
1000 "	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$585,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne connaît parvenir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans sa charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans menteurs.

ANNONCES JUDICIAIRES

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hester, veuve de Peter Caldwell et maintenant la femme de E. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Josephine Balmas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,498.—Attendu que Louisiana Hester, veuve de Peter Dalmas, femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses mineurs Peter et Josephine Dalmas, tant l'enfants de Robert Hester, de cette ville, ont ajourd'hui reconnu et accepté de fait, à fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de procéder pardevant le juge de Texas, Siéger de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, contre l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'ERÉSTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 2,12.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Succession de Miss Matilda, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 21,931—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'îlot borné par les rues Magnolia, nouvellement Manuel, Euphrosine, Locust, anciennement Solis, et le Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, et conformément à un plan dressé par Bednanski, daté février 1857, déposé comme plan numéro cent dix, en l'étude de James Graham, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure au pied américain, conformément au dit plan, vingt-trois pieds six pouces de face au dit Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, vingt-deux pieds six pouces de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de cinquante-sept pieds neuf pouces sur le côté de la ligne du No numéro six et cinquante-cinq pieds de profondeur sur le côté de la ligne du lot numéro huit, le tout plus ou moins.

Ensemble avec quatre-vingt actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—A comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir :

La somme de cent trente-cinq dollars montant de l'emprunt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1885, et une autre somme de cinq cent quarante dollars, avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1886, le montant de la contribution sur dites actions, tous les frais et charges de ce procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur, en outre, assumera le réclamation de la dette d'action hypothécaire non encore échue dû, mais qui est sujet à être demandé, d'après la charte et les lois de la Banque, à savoir : la somme de trente-trois cent dix dollars ; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, selon la charte de l'Etat, pour toute la dite propriété.

Acte le vente pardevant A. J. Lewis, Esq notaire, aux frais de l'acquereur.
6 oct—8,15,22,29—nov 5 12

Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 1 8 12

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS,
Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.," insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association le 30 juin 1865. Aucun valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation vendue à M. Jeffreys, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,666 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de laquelle pour le défendeur a maintenant été rendu, et il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers de cette association n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. Aleiator,
F. Alpuente,	Joseph Bruges,
Joseph Batt,	Dr. J. Borden,
A. Bodin & Co.,	W. R. Bell,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. aist'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Bodault & Co.,
Louis Barbe,	Detriet Bruneau,
L. Bebolet,	F. Belden,
J. Brandon,	F. Breen,
H. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Boriée & Bro.,	E. Beltran,
C. Barbe,	B. E. Barindo,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Bonnet,
Samuel Bandera,	Comagerie & Laubert,
James D. Coleman,	C. Calloway, agent.
Amaille Coutarelle,	P. Cousin,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Codon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Chaissé,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crichard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Lucie Da Galla,	E. Dubuclet,
T. B. Dunbar,	A. Desamoutx,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Antoine Denis,	De Soto y Hart & Co,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
La Dufresne,	M. T. Dicros,
Davallier & Co,	A. De Sainte Gème,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Perejoli Forgey,	Florian Flanges,
F. B. Fistiac,	Foley, Conger & Co,
J. A. Fernandez,	A. Fuisch,
Clarice Fitts,	Charles Fitts,
J. B. Frank,	M. Faller,
Gustave Fuzzip,	E. C. Fetnour,
Fellow & Goldsmith,	F. R. Fisher & Co,
Mme Gest. Fournade,	Joseph Greenheimer,
Joseph Gatzinger,	Generelly & Alex,
T. Gormelly,	G. Grosjean,
Isadore Gerard,	Fred Gosal,
Godenbow & Kelly,	Mme Aredo Guivand,
G. H. Gardner & Co,	Gerard Froman,
S. Guinault,	J. Gardel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Hanna & Co,	Hyams, Barrow, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herrco,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Mart Howard,	Horcau & Couch & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeanneaud & Co,	J. M. Justinian,
B. Jahren,	J. Jacobi,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
D. E. Appenheim,	Amelie Leaumont,
Joseph Lattick,	B. Laplace,
M. Lamazou,	Z. Lavaisson,
G. Hote & Co,	La Equit. Life Ins. Co,
Edward Lisely,	Lang & Beinheimer,
Labouisse & Hohle,	Mme J. B. Leprete, Suc.
T. Lafon,	Le Les Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lanois,
E. Montegne & Co,	Charles Manson,
A. J. Montgomery,	J. Mudd,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Mathieu, curator,	Mme Eugene Laborde,
Chas Massieu, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Morean,
Lucien Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr. A. Mercier,	H. Marks,
Michael McGilvert,	Marella Niretta,
Nossen & Ball,	Knack Oberhanzer,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden exécuteur
N. Patterson,	Pierre Pecaud,
Mme Anna Perrigne,	Prieur & Beckham,
A. Petit,	Perdiz, Swanick & Co,
F. Pedaire,	B. N. Palmer,
A. Pallacio,	D. Pifet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quinsp Fils,	E. Maluse,
E. Roger & Co,	J. Revieres,
J. Straus,	Mme Anna Saron,
J. E. Sarrazin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Manufacturing Culture Assn.
Siranas,	Swarbacker & Dryer,
R. Smith,	H. F. Sneden,
B. Smith,	Schneider & Zuberbier,
Smith & Go,	J. Siegfried & Co.
F. Sanche,	J. Sullivan,
D. H. Synart,	J. J. Stewart, t.ésorier,
J. B. Saolari Schuller,	F. Soublet,
David Stewart,	C. B. Singleton,
Mme L. E. Isse,	Alfred Shaw,
E. F. Schmiedorfe,	F. Saunexeuth fils,
H. N. Soria,	E. A. Strebuhon,
Alfred Shaw,	S. M. Todd & Co
A. Teason,	E. A. Tyler,
Samuel M. Todd,	M. A. Tujaque,
W. H. Washburn,	Mme A. Vignaux,
E. Verster,	François Voirin,
Philip Valleris,	Adolph Vetsera,
Thos. Whaley,	L. A. Wiltz,
Wm. Whaas, Ric. de	James Wilson,
Wilkerson & Moesly,	A. W. White,
Wm. Wright,	M. A. Zounis & Co.
E. L. Zell & Co.	

14 [illegible]—15 4,21,28—[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001.—Division C —Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Défaut. Un s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne connaît parvenir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans sa charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans menteurs.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

D. A. S. Vaught, cyndic, etc., vs. Albert U. Forrestier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 17,315.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 2 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le jugement pour la somme de quatre-vingts dollars avec intérêt à huit pour cent par an à partir du 25 février 1886 en date du 5 septembre 1887, rendu dans la Deuxieme Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, en faveur de N. V. Vinet va Gabriel V Iteté. No 9,727 du dossier de la dite Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
21oct—21,26,29—2nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Philipet Première.

Mme Hannah Moore va Mme Fanny Meyer, veuve et héritier et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux encheres publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le district et ile et désignés décrite, et désignés sous le No 1, livre des plans No 3 au bureau de A. Ducatel, notaire.

Les améliorations sont désignées par le No 775 rue des Remparts, et consistent en un cottage en bois à un étage, ayant un atelier de charpentier attenant à la maison. Grande cour avec beaucoup d'arbres, et autres aisances de toilette et autres fruitiers, oranges, figues, raisins, etc.

Conditions—Comptant, dont dix pour cent reçu au moment de la vente, et balance pour le tout à la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 au dessus du prix d'adjudication.

Acte le vente pardevant A. J. Lewis, Esq notaire, aux frais de l'acquereur.
6 oct—8,15,22,29—nov 5 12

Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

PAR BODOLPHE J. DERBÈS.

Meubles. Meubles.
Le contenu du magasin de meubles situé au No 148 rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

PAR RODOLPHE J. DERBÈS, Encanteur—Bureau No 41, Passage de la Bourse.—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, à midi, un assortiment complet de meubles : Bois de lit, armoires, meubles de salon, toilettes, chaises, etc. Conditions—Comptant.
21oct—1f

PAR JAS P. GUINAULT

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.

Vente tenue.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 25 octobre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encanteur, les vaches françaises et Libéral—

Le vacherie de Jean Lassus, se composant de 14 magnifiques vaches laitières, 2 juments et 1 mule, 1 charrette à lait, 1 ditto à provisions, 1 buggy, harnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle dont la vente journalière est de 16 gallons de lait sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
15 oct—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la bâtisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 255 sur lequel sont plantés des raisins et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.